

# Combien coûte la production de lait ?

**4e partie: Les coûts de la production laitière en Belgique**  
**Édition 1 : de 2004 à 2014**

Rapport établi sur base de l'expertise scientifique  
« Calcul des coûts de la production laitière se basant sur la banque de données du réseau d'information comptable agricole de l'UE (RICA) »

réalisée pour le compte de l'association des producteurs laitiers MIG-EMB Belgique

**par :**

Dr. Karin Jürgens (responsable de projet),  
Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft (BAL),  
Heiligenstädter Str. 2, 37130 Gleichen-Bremke  
Tél. : +49 (0)5592/ 927567, [kj@agrarsociologie.de](mailto:kj@agrarsociologie.de)

en collaboration avec :

Prof. Dr. Onno Poppinga, Hochzeitsstraße 5  
34376 Holzhausen-Immenhausen  
Tél. : +49 (0)5673/3540, [rondopopp@t-online.de](mailto:rondopopp@t-online.de)

Calculs statistiques :

Michael Wohlgemuth, Lohmener Str. 1,  
01326 Dresden-Pillnitz  
Tél. : +49 (0)351-41389983, [info@michael-wohlgemuth.de](mailto:info@michael-wohlgemuth.de)

## Sommaire

1	Introduction .....	1
2	Base méthodologique .....	3
3	Résultats intermédiaires : les coûts de la production laitière de 2004 à 2012 .....	14
4	Actualisation des coûts de production du lait à l'année 2014.....	17
4.1	Méthode utilisée pour l'extrapolation des coûts de production.....	17
4.2	Résultats finaux – coûts de production du lait en Belgique en 2014 .....	20
5	Résumé .....	21
6	Index des tableaux.....	23
7	Bibliographie et sources.....	23

## 1 Introduction

Le présent rapport sur le coût de la production laitière en Belgique constitue la quatrième partie d'une série d'études sur les coûts de production du lait dans les États membres de l'Union européenne. L'association des producteurs laitiers MIG-EMB a pu lancer la présente étude scientifique sur le coût actuel de la production laitière grâce au soutien financier que lui a octroyé la Région wallonne.

Les coûts de production du lait en Belgique ont été déterminés sur base des données comptables représentatives de l'Union européenne (RICA) pour les Régions wallonne et flamande, situation 2014. Les résultats de l'étude se rapportent à la moyenne des exploitations laitières spécialisées dans lesdites régions. Une actualisation des résultats est prévue sur base semestrielle.

La présente étude étant finalisée, des études sur les coûts de production du lait sont désormais disponibles pour quatre importants pays producteurs de lait de l'Union européenne, à savoir la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. Toutes ces études sont conçues de façon à pouvoir être actualisées régulièrement.

En outre, au printemps 2015 la publication des résultats d'une étude sur les coûts de production au Danemark est prévue. La première étude finalisée était celle sur le coût de la production laitière en Allemagne, dont les résultats ont été publiés en janvier 2013. Celle-ci était suivie, en début 2014, de la publication d'une étude sur les coûts de production en France, effectuée en étroite collaboration avec l'Association des producteurs de lait indépendants (APLI). Par la suite, à la fin de 2014, les coûts de production aux Pays-Bas ont été publiés, suite à une étude réalisée en collaboration avec le Dutch Dairy Board (DDB).

À la demande de ces associations, le Bureau allemand d'agriculture et de sociologie agricole (Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft, BAL) avait développé une méthode scientifique propre pour le calcul des coûts de production. Cette méthode se base sur des données fiables et représentatives et a été appliquée dans un nombre croissant de pays de l'Union européenne (UE), ce qui permet une comparaison des résultats à échelle internationale.

Pour les producteurs laitiers, une observation continue des coûts de production du lait est essentielle et tout aussi importante que celle des prix du lait payés aux producteurs. En effet, la situation réelle des producteurs laitiers ne peut être déterminée que par le biais d'une évaluation et d'une comparaison de l'évolution des coûts de production et du prix du lait effectivement payé. À titre d'exemple, ces dernières années, une hausse significative du coût des principaux moyens de production des exploitations laitières a pu être observée, tandis que parallèlement le marché était caractérisé par une importante volatilité des prix du lait.

La situation économique des producteurs laitiers dépend de l'évolution des coûts et du prix du lait. En conséquence, une crise économique du secteur laitier peut elle aussi être largement liée à l'évolution des coûts de production. Les présentes études sur les coûts de production permettent de fournir régulièrement des informations au sujet de la situation économique des producteurs de lait dans les États membres de l'UE. Elles peuvent ainsi contribuer à une transparence accrue quant à la situation économique du secteur laitier, du point de vue des producteurs.

Par ailleurs, cette base de données fiable relative à l'évolution des coûts de production devrait permettre aux producteurs laitiers de renforcer leur position dans les négociations avec les acheteurs de lait cru. Le paquet lait de l'UE a rendu possible le regroupement des producteurs qui ne livrent pas leur lait à une laiterie coopérative. De plus, les organisations de producteurs peuvent désormais négocier des contrats de livraison avec les laiteries au nom de leurs membres.<sup>1</sup> Suite à la demande faite par les producteurs laitiers pour la mise en place d'instruments de régulation à des fins d'observation et pour une augmentation de la transparence sur le marché laitier européen, la Commission européenne avait, en avril 2014, créé un observatoire du marché laitier.<sup>2</sup> L'objectif de cet observatoire est de détecter d'une façon plus anticipée et plus fiable des crises potentielles du marché. Dans sa conception actuelle, l'Observatoire du marché laitier (MMO) ne prévoit cependant pas la publication régulière de l'évolution des coûts de la production laitière selon les pays, les régions et le type d'exploitation.

Nous remercions l'association des producteurs de lait MIG-EMB Belgique pour son soutien et nous nous réjouissons de la publication de l'étude sur les coûts de la production laitière en Belgique.

---

<sup>1</sup> Article 126 bis - quater du Règlement no 261/2012 du 14 mars 2012 portant modification du règlement (CE) no 1234/2007 sur les relations contractuelles dans le secteur du lait et des produits laitiers

<sup>2</sup> Cf. <http://ec.europa.eu/agriculture/milk-market-observatory/>

## 2 Base méthodologique

Fondamentalement, la méthode de calcul utilisée dans la présente étude sur les coûts de production du lait en Belgique correspond à celle réalisée pour l'Allemagne (publication des résultats en janvier 2013) et à celle appliquée dans les études pour la France et les Pays-Bas, publiées en 2014 (cf. Jürgens, Poppinga, Wohlgemuth 2013, p. 2 à 16 et 2014 a, 2014 b).

Dans un premier temps, le calcul des coûts de production est basé sur les données officielles du Réseau d'information comptable agricole (RICA) de la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne (DG AGRI). L'extrapolation des coûts de production calculés sur cette base est alors effectuée en s'appuyant sur les données nationales d'exploitations pilotes (ici : RICA Belgique) ainsi que sur les indices des prix d'achat des moyens de production et des produits agricoles (Eurostat). Toutes les bases de données utilisées sont des sources représentatives et officiellement reconnues. En outre, au niveau des institutions européennes, le RICA constitue une base de données importante et un instrument utilisé dans la politique agricole lors de la prise de décisions.

Le RICA, principale source de données pour le calcul des coûts, regroupe des données comptables représentatives d'exploitations agricoles, reconnues officiellement par les États membres de l'UE grâce à une base juridique européenne commune (cf. Commission européenne 2007, 2010). Un autre argument important en faveur du choix du RICA comme base de données est que celui-ci collecte les données d'une grande variété d'exploitations laitières spécialisées de différentes classes de dimension économique (bien que limitées aux exploitations agricoles professionnelles). Cela permet, lors du calcul des coûts de production, de refléter davantage les conditions régionales et économiques réelles des exploitations laitières que le font par exemple les analyses de branches d'exploitation ou les analyses des coûts de production complets établies par les organismes de conseil, qui se basent plutôt sur des échantillons plus réduits d'exploitations d'une ou de plusieurs régions.

Cependant, les données de l'UE permettent de calculer uniquement les coûts de la production laitière datant de trois ans. Pour cette raison, les résultats des réseaux nationaux de données comptables d'exploitations agricoles, plus actuels, sont utilisés pour extrapoler les données (dans le cas de l'étude belge, le Réseau d'information comptable agricole de Belgique, RICA, disponible au moment du calcul pour l'année 2013, pour la Région wallonne<sup>3</sup>). Pour l'actualisation des données au niveau le plus récent, l'étude se base sur l'évolution des indices des prix des cinq principaux moyens de production agricoles (achat d'aliments, semences, engrais et produits phytosanitaires, énergie, entretien des machines et des bâtiments) ainsi que sur l'évolution des prix de la viande bovine.

---

<sup>3</sup> Les données relatives aux exploitations pilotes de la Région wallonne de Belgique nous ont été communiquées par Jean-Marie Marsin du Service public de Wallonie (D21 – Direction de l'Analyse économique agricole), suite à notre demande. Nous le remercions pour la mise à disposition de ces données.

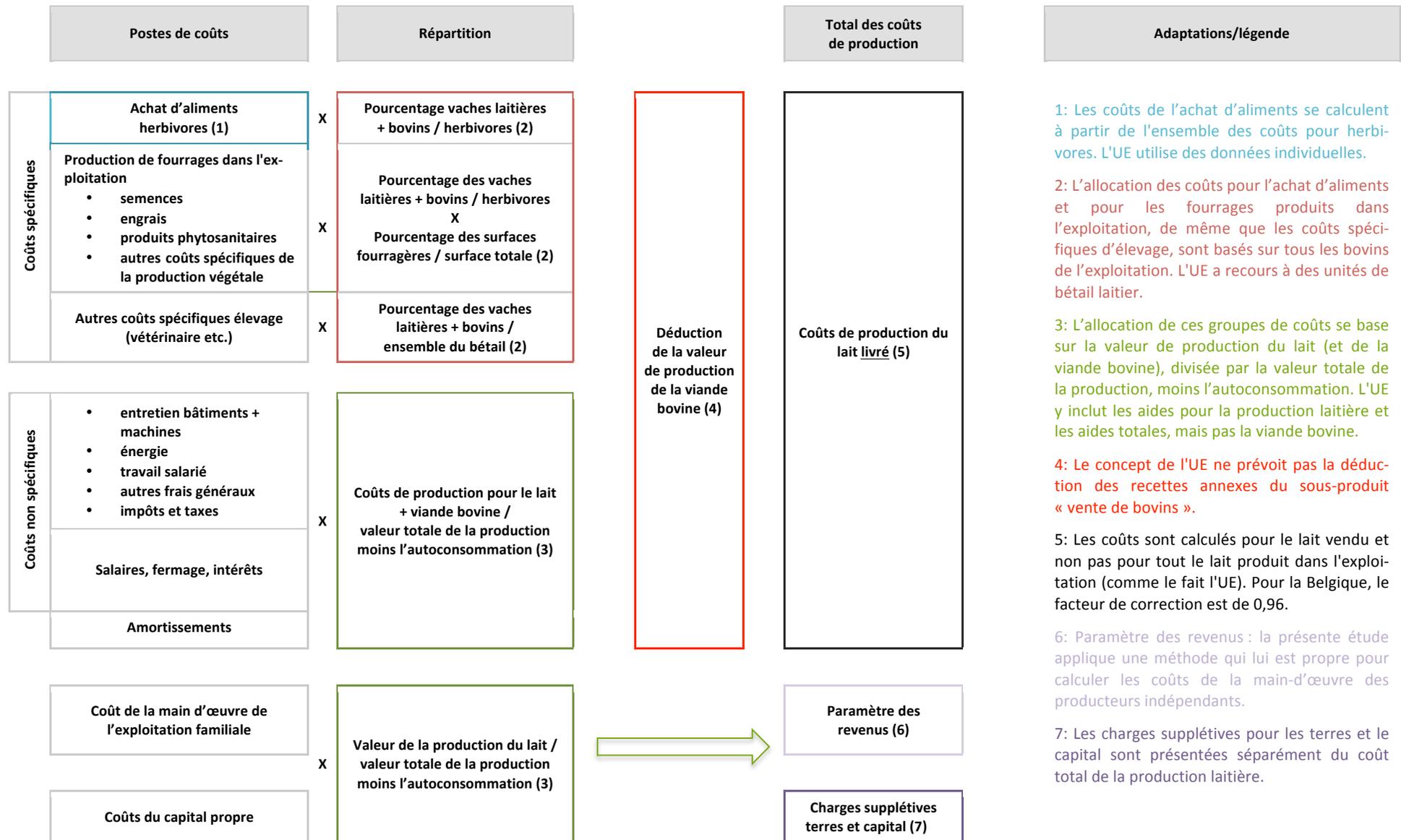
Une description détaillée de la base de données RICA, des motifs de son utilisation ainsi qu'une explication détaillée de la méthode de calcul de base sont disponibles dans la première partie de l'expertise « Combien coûte la production de lait ? – Calcul des coûts de la production laitière en Allemagne de 2002 à 2012 (édition janvier 2013, p. 2 à 12). Ce rapport d'étude est disponible en français, allemand et anglais sur simple demande auprès de l'European Milk Board (EMB). Le présent rapport donne un aperçu de toutes les modifications et adaptations importantes par rapport à cette méthode de calcul.

Hormis quelques adaptations importantes concernant les différents pays, la méthode générale de calcul se base pour l'essentiel sur la méthode de calcul des coûts de production du lait développée par la Direction générale de l'Agriculture et du développement rural (DG AGRI) de la Commission européenne, dont les résultats sont publiés chaque année dans l'« EU Dairy Farms Report »<sup>4</sup> (cf. le rapport actuel, Commission européenne 2014). Un schéma de la méthode de calcul est disponible dans l'Aperçu général 1. Les adaptations par rapport à la méthode de calcul développée par l'UE sont résumées dans la légende.

---

<sup>4</sup> Commission européenne (2014), EU Dairy Farms Report 2013 sur base des données RICA. Bruxelles.

Aperçu général 1: Schéma de calcul des coûts de production du lait, adaptations sur base du RICA de l'UE



### **Adaptation de la méthode de calcul de l'UE**

Les études réalisées par le Bureau d'agriculture et de sociologie agricole (BAL) se distinguent du Dairy Farms Report de l'UE ainsi que d'autres études sur les coûts de production du lait dans quelques points essentiels, que voici :

1. Le présent calcul des coûts se réfère exclusivement aux exploitations laitières spécialisées, étant donné que, contrairement à d'autres pays de l'UE, la production laitière dans des pays tels que la Belgique, les Pays-Bas, mais aussi l'Allemagne et la France présente un haut degré de spécialisation (dans le « EU Dairy Farms Report », l'UE inclut dans son calcul des exploitations à production mixte ayant pour activité principale la production laitière).
2. Le calcul des coûts de production se réfère en outre directement aux coûts incorporables, c.à.d. aux coûts à effet de trésorerie (coûts imputables à des flux réels de trésorerie).
3. Les charges supplétives sont ainsi présentées séparément, afin de bien différencier le compte de résultats et le calcul des coûts prévisionnels.
4. Il s'agit en outre d'éviter une approche globale dans le calcul du coût de la main-d'œuvre du chef d'exploitation indépendant et des membres de sa famille. Dans l'« EU Dairy Farms Report », le paramètre des revenus pour les agriculteurs / les agricultrices et les membres de la famille travaillant dans l'exploitation correspond aux salaires que les exploitations agricoles payent à leurs salariés. Dans la présente étude, le but est cependant de prendre en compte les qualifications, les différents degrés de responsabilité dans les décisions opérationnelles et les différents niveaux de risque. Pour le calcul d'un niveau adéquat du paramètre des revenus des chefs d'exploitation et des membres de leur famille, l'étude a dès lors recours aux salaires définis par les conventions collectives du secteur agricole (notamment pour l'Allemagne et la France) ou à des systèmes reconnus d'évaluation des fonctions (cf. Jürgens, Poppinga 2014a et 2014b).
5. Les coûts de production se rapportent au lait effectivement vendu. Le lait utilisé au sein de l'exploitation est déduit du volume total.
6. Les aides pour les exploitations laitières spécialisées ne sont pas tout de suite prises en compte dans les coûts. Dans un premier temps, elles sont présentées de manière séparée en tant que revenus proportionnels, voire comme recettes. Dans une dernière étape, elles sont alors déduites des coûts.
7. L'étude sur les coûts de production ne reflète pas seulement la situation économique moyenne des exploitations laitières dans les différents pays. Il s'agit également, dans la mesure du possible, de présenter les différences structurelles et, si possible, régionales quant aux coûts de production, c.à.d. les différences de coûts dues à la situation géographique et à la dimension des exploitations au sein du pays en question. Pour la Belgique, le réseau comptable RICA de l'UE distingue entre la Région flamande et la Région wallonne (l'étude sur les coûts de production aux Pays-Bas se base quant à elle sur une seule région, celle de l'Allemagne sur 14 régions et celle de la France sur 9 régions). La situation des coûts de production en Belgique (et aussi en France) représente cependant à ce jour uniquement la moyenne des exploitations, étant donné que les données disponibles ne permettent pas de distinguer de manière représentative entre les classes de

dimension économique des exploitations. En Allemagne et aux Pays-Bas, un calcul différentié en fonction des petites, moyennes et plus grandes exploitations laitières était possible (cf. Jürgens, Poppinga 2013, 2014, 2014 a, 2014b).

Les adaptations méthodologiques suivantes, appliquées dans le calcul des coûts de la production laitière en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, sont reprises sans modification dans le calcul des coûts de production en Belgique :<sup>5</sup>

- Les coûts pour l'achat d'aliments sont calculés en déduisant les coûts du fourrage produit dans l'exploitation du coût total des fourrages pour herbivores. Ils comprennent donc les coûts pour les pâturages collectifs, la pension d'animaux et le fermage de surfaces fourragères en location (adaptation 1, cf. Aperçu général 1, légende).
- Tous les bovins (vaches laitières, veaux, jeune bétail et génisses) sont pris en compte dans le calcul des coûts en tant que produits dérivés (adaptations 2 + 3).
- Les schémas de répartition (adaptations 2 + 3) s'appliquent pour calculer les coûts imputables à la production du lait par rapport à l'ensemble des coûts.
- Les recettes annexes (adaptation 4) que les exploitations laitières génèrent par la vente de bovins (viande bovine, élevage, veaux, etc.) sont déduites des coûts (conséquence des adaptations 2 + 3).

Pour le calcul du facteur de correction pour le lait vendu (adaptation 5), le calcul du paramètre des revenus (adaptation 6, coût de la main-d'œuvre du chef d'exploitation indépendant et des membres de sa famille) ainsi que le calcul des charges supplétives pour la terre et le capital, une recherche de données spécifiques à la Belgique était nécessaire.

Ces ajustements sont expliqués plus en détails dans les paragraphes ci-dessous.

#### **Facteur de correction pour le lait vendu**

Dans la méthode de calcul de l'UE, les coûts sont calculés pour l'ensemble du lait produit dans l'exploitation, y compris le lait destiné à la consommation propre et à l'alimentation des animaux au sein de l'exploitation. Pour le présent calcul des coûts de production du lait en Belgique, un facteur de correction régional devait donc être calculé. Ce facteur permet de déterminer le volume de lait effectivement vendu.

- Pour la Belgique, le facteur de conversion pour le lait vendu est de 0,96 (valeur arrondie).

Le calcul du facteur de correction pour la Belgique est basé sur les données relatives à la production et l'utilisation du lait dans les exploitations agricoles, publiées chaque année par l'Union européenne (données pour l'année 2012).<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Ces étapes du calcul sont expliquées en détail dans le rapport de l'étude sur les coûts de la production laitière en Allemagne 2002 à 2012 (cf. Jürgens, Poppinga Wohlgemuth 2013, p. 8 ss).

<sup>6</sup> Source : Eurostat. Production et utilisation du lait à la ferme – données annuelles [apro\_mk\_farm], dernière actualisation 09/2014.

### Calcul du coût de la main-d'œuvre des producteurs laitiers indépendants par le biais d'un paramètre des revenus

Une grande partie du travail effectué dans les exploitations laitières est accomplie par des indépendants. Ceux-ci ne reçoivent aucun salaire. Dans le cadre de la présente étude, une méthode spécifique a été développée pour le calcul des revenus (paramètre des revenus). L'objectif de ce paramètre des revenus est de représenter les qualifications, fonctions et tâches spécifiques des chefs d'exploitations agricoles et des membres de leur famille mieux que ne le font les paramètres couramment utilisés pour calculer le coût de la main-d'œuvre des agriculteurs indépendants (pour plus de détails, cf. Jürgens, Poppinga, Wohlgemuth 2013, p. 12 ss).

Pour le calcul du paramètre des revenus pour les exploitations laitières en Allemagne et en France, nous nous sommes basés sur les conventions collectives des syndicats des pays en question. Le calcul tient compte des cotisations de sécurité sociale de l'employeur et des travailleurs (vu que l'agriculteur indépendant est son propre employeur). Pour les Pays-Bas, dans le souci de répondre à cette exigence, le Dutch Dairyman Board (DDB) a commandé une expertise externe auprès d'une organisation patronale. Le calcul est ainsi basé sur un système reconnu d'évaluation des fonctions (cf. Jürgens, Poppinga 2014b, p. 6 à 7). Pour les deux procédés, des agriculteurs, dans leur fonction d'employeurs, ont participé à la décision relative au montant des salaires.

Pour la Belgique, la référence pour le calcul du paramètre des revenus est déterminée comme suit :

- Les salaires minimums pour les travailleurs qualifiés (le chef d'exploitation) et les travailleurs spécialisés (les membres de sa famille), déterminés par la Commission paritaire pour le secteur agricole (situation 2011), servent de salaire de base ;
- Ce salaire de base est actualisé à l'année 2012 à l'aide de l'indexation automatique des salaires (indice des salaires conventionnels, évolution par branche d'activité (détaillée), agriculture) ;
- Finalement, les taux des cotisations de sécurité sociale et les cotisations légales obligatoires sont pris en compte.

Cette base de calcul permet de représenter les coûts du travail qui seraient à charge de l'exploitation agricole si le chef d'exploitation payait à lui-même ou aux membres de sa famille un salaire conventionnel.

Le Tableau 1 ci-dessous présente le procédé selon lequel a été calculé le paramètre des revenus pour les exploitations laitières en Belgique. Ce paramètre des revenus ne prend pas en compte les cotisations de retraite (pension de retraite).

**Tableau 1: Schéma de calcul pour le paramètre des revenus en Belgique**

Base de calcul du paramètre des revenus pour	le chef d'exploitation	les membres de la famille
Catégorie de qualification	qualifié	spécialisé
Salaire minimum brut (valeur de base, commission paritaire de l'agriculture, situation 07/2011)	9,42 euros	9,01 euros
Indexé (index 144 pour l'année 2012)	13,56 euros	12,97 euros
Salaire brut salariés (après déduction de la part patronale, 13,07 %	11,65 euros	11,14 euros

de 108 % du salaire brut)		
plus la sécurité sociale 38,44 % de 108 % du salaire brut	19,19 euros	18,35 euros
plus pécule de vacances légal de 10,27 % de 108 % du salaire brut	20,69 euros	19,79 euros
<b>Base salaire horaire pour calcul du paramètre des revenus</b>	<b>20,69 euros</b>	<b>19,79 euros</b>

#### Calcul du paramètre des revenus sur base du temps de travail de la main-d'œuvre familiale non salariée enregistré dans le RICA

La méthode de calcul présentée au Tableau 1 s'applique au temps de travail du chef d'exploitation indépendant et des membres de sa famille, tel que recensé dans le RICA.

Dans les données comptables du RICA, le temps de travail du chef d'exploitation et des membres de sa famille est enregistré en tant que temps de travail total de la main-d'œuvre familiale non salariée. Le nombre de travailleurs familiaux est en outre exprimé en unités de travail annuel familial (UTF ou UTA familiale – variables SE015 et SE016).

Ces données permettent de déterminer le temps de travail du chef d'exploitation et des aidants familiaux.

- Le temps de travail du chef d'exploitation correspond à 1 UTF.
- La part restante des UTF, voire du temps de travail (somme des UTF moins 1 UTF pour le chef d'exploitation) correspond au temps de travail des aidants familiaux.

Les Tableaux 2 et 3 présentent les structures des exploitations laitières recensées dans le cadre de la présente étude, le nombre total des heures de travail dans les exploitations laitières recensées dans le RICA pour les Régions flamande et wallonne ainsi que les heures de travail pour le chef d'exploitation et les membres de sa famille calculées sur base de ces données (toutes valeurs arrondies).

Le paramètre de revenus est calculé sur base des heures de travail recensées dans le RICA pour le chef d'exploitation et la main-d'œuvre familiale pour l'année 2012.

- En Flandre, ce chiffre correspond à 2.573 heures de travail pour le chef d'exploitation et à 2.033 heures de travail pour la main-d'œuvre familiale d'une exploitation laitière avec 57 vaches laitières, 45 hectares de terres et 1,79 unités de main-d'œuvre familiale.
- En Wallonie, ce chiffre correspond à 2.658 heures de travail pour le chef d'exploitation et à 1.754 heures de travail pour la main-d'œuvre familiale d'une exploitation laitière avec 62 vaches laitières, 59 hectares de terres et 1,66 unités de main-d'œuvre familiale.

Tableau 2: Structures des exploitations laitières recensées en Flandre

Flandre (exploitations moyennes)									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Vaches laitières (UGB - unités de gros bétail)	47	46	47	51	52	57	57	56	57
Rendement laitier (kg/an)	6245	6454	6484	7262	7009	7159	7301	7477	7468
Surface des terres agricoles (en ha)	36	38	38	39	40	44	44	45	45
Heures de travail enregistrées	4346	4425	4301	4432	4457	4617	4599	4529	4605,3
Unités de travail annuel familial (UTF)	1,55	1,59	1,53	1,56	1,69	1,79	1,77	1,79	1,79
Heures de travail du chef d'exploitation	2804	2783	2811	2841	2637	2579	2599	2530	2573
Heures de travail des membres de la famille	1542	1642	1490	1591	1820	2038	2001	1999	2033

Tableau 3: Structures des exploitations laitières recensées en Wallonie

Wallonie (exploitations moyennes)									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Vaches laitières (UGB - unités de gros bétail)	50	49	51	53	55	59	59	62	62
Rendement laitier (kg/an)	5460	5607	5316	5441	5598	6013	6294	6399	6188
Surface des terres agricoles (en ha)	51	52	53	56	56	60	58	59	59
Heures de travail enregistrées	4670	4607	4674	4602	4522	4606	4545	4461	4412
Unités de travail annuel familial (UTF)	1,54	1,55	1,55	1,56	1,53	1,54	1,74	1,69	1,66
Heures de travail du chef d'exploitation	3032	2972	3016	2950	2956	2991	2612	2640	2658
Heures de travail des membres de la famille	1637	1635	1659	1652	1567	1615	1933	1821	1754

À noter: le paramètre des revenus se rapporte uniquement à la part que représente la production de lait dans les exploitations laitières spécialisées.

- Dans une dernière étape, les coûts calculés pour la main-d'œuvre du chef d'entreprise et des membres de sa famille sont donc attribués au pourcentage que représentent les recettes de la production laitière par rapport aux recettes totales (déduction faite de l'utilisation au sein de l'exploitation - cf. Aperçu général 1). Dans les deux régions de Belgique, le pourcentage du produit lait par rapport au produit total représente 90 pour cent.

**N.B. :** Le nombre des heures de travail attribuées à une unité de travail à temps plein (1 UTF) diffère d'un pays à l'autre en fonction du choix de la méthode de calcul dans les différents pays. Pour cette raison, les coûts de production du lait ne peuvent pas être directement comparés sur base des études déjà réalisées. En France par exemple, dans une exploitation moyenne seulement 1.500 à 1.600 heures de travail sont comptabilisées pour une personne travaillant dans l'exploitation agricole à temps plein. En Belgique, ce chiffre s'élève à 2.500 heures de travail. Selon l'UE, le terme « temps plein » signifie « le minimum légal d'heures de travail appliqué aux contrats de travail au niveau national ». Ce sont les autorités nationales qui déterminent le nombre d'heures de travail.

#### Présentation des charges supplétives pour les terres et le capital de façon séparée

Les charges supplétives pour les terres et le capital sans effet de trésorerie (paramètre du fermage et paramètre des intérêts) ont été calculées selon le schéma du concept de l'UE. Cependant, contrairement à la pratique largement répandue dans l'économie agricole, les charges supplétives sont, dans le cadre de cette expertise, présentées séparément du coût total de la production laitière.<sup>7</sup>

- Le paramètre du fermage a été calculé en multipliant la moyenne du fermage payé (variable SE 375 du RICA) par la superficie agricole en propriété des exploitations laitières.
- Le paramètre des intérêts pour le capital propre (sans terres) a été calculé sur base de la moyenne du capital d'exploitation (variable SE 510 du RICA). Pour ce calcul, un taux d'intérêt réel a été défini. Celui-ci est le résultat de la différence entre le taux d'intérêt à long terme appliqué aux emprunts publics (LT, publié par la Banque centrale européenne – BCE)<sup>8</sup> et le taux d'inflation<sup>9</sup> pour l'année 2012.

#### Présentation des aides comme recettes

Les aides ne sont pas directement prises en compte dans le calcul des coûts de production, mais sont présentées séparément en tant que recettes par kilo de lait produit et sont ensuite déduites du coût total de la production.

D'une manière générale, le calcul prend en compte les aides versées pour la production animale (comprend les aides spécifiques pour la production laitière et pour d'autres produits bovins) et pour la production végétale, les aides aux investissements, les indemnités compensatoires, les paiements anticipés et les facteurs externes ainsi que les primes à la surface découplées.

Les aides sont également calculées au prorata de la production laitière. À cet effet, la somme des aides (dans la présente étude, les aides payées aux exploitations laitières belges en 2012) est allouée au pourcentage que représente la valeur de la production du lait par rapport à la valeur de production totale, de laquelle a été soustraite l'autoconsommation.

<sup>7</sup> Une des principales raisons d'avoir choisi ce procédé est le résultat d'une expertise de l'Office fédéral allemand des ententes (Bundeskartellamt). Celle-ci ne reconnaissait en effet pas un calcul des coûts de production du lait dans lequel étaient prises en compte les charges supplétives pour les terres et le capital, ces dernières n'étant pas à effet de trésorerie. Ladite expertise critiquait en outre clairement les méthodes dans lesquelles le coût de la main d'œuvre des aidants familiaux est calculé de façon généralisée sur base de taux horaires forfaitaires.

<sup>8</sup> Source : Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>. HICP-inflation rate

<sup>9</sup> Source : <http://www.ecb.int>, Harmonised long-term interest rates for convergence assessment purposes.

### Choix des exploitations laitières spécialisées professionnelles

Les coûts de la production laitière en Belgique sont calculés essentiellement pour les exploitations laitières spécialisées (ledit groupe OTE 8 dans le RICA) professionnelles.

*Les coûts de la production laitière calculés dans le cadre de la présente étude s'appliquent uniquement à des exploitations laitières spécialisées à partir d'une certaine dimension économique. Les coûts calculés ne représentent donc pas l'état des coûts de toutes les exploitations laitières (notamment des exploitations mixtes et des exploitations à temps partiel).*

En effet, le RICA ne tient compte que des exploitations professionnelles. Le groupe retenu des exploitations laitières professionnelles spécialisées représente, quant à lui, uniquement les exploitations spécialisées dans la production de lait et les exploitations laitières spécialisées avec élevage bovin. Dans ces exploitations, la production laitière représente au moins deux tiers de la production standard (PS).<sup>10</sup> Les exploitations mixtes ayant pour activité économique principale, outre la production de lait, l'engraissement de bovins, les cultures fourragères et le pâturage (élevage de vaches allaitantes) ne sont pas prises en compte.

En outre, seules les exploitations à partir d'une certaine dimension économique sont prises en compte dans le RICA. À cet effet, l'UE a défini un certain seuil pour chaque pays.<sup>11</sup> Le seuil de dimension économique que la Commission européenne a appliqué à la Belgique pour l'année 2012 dans le Règlement (EC) No 1242/2008 s'élève à 25.000 euros, voire 16 UDE (une UDE correspond à une valeur de 1.200 euros).

Le calcul des coûts de production du lait est basé sur les données du RICA de l'année 2012. En 2010<sup>12</sup>, la base méthodologique des données du RICA a été adaptée de manière à se baser sur la production standard (rétroactivement jusqu'à l'année 2004).<sup>13</sup> La production standard (PS) correspond à la valeur normalisée de la production agricole brute des exploitations agricoles et est déterminée par la valeur monétaire moyenne de la production agricole au prix au départ de l'exploitation pour chaque produit agricole (production végétale ou animale par hectare ou tête de bétail). Selon la production standard (PS), les exploitations sont catégorisées en fonction de leur dimension économique et de leur orientation technico-économique.

Pour la Belgique, le coût de la production laitière est calculé pour une moyenne représentative de toutes les exploitations laitières. Ceci est dû au fait que pour les classes de dimension économique 4 et 6 (exploitations laitières de plus petite et de plus grande taille) le nombre d'exploitations laitières représenté dans la base de données est insuffisant pour atteindre un résultat représentatif pour ces catégories. Pour cette raison, on a eu recours à un échantillon

<sup>10</sup> Dans le RICA, les « exploitations laitières spécialisées » sont définies comme celles dont le cheptel laitier représente au moins deux tiers de la marge brute standard totale.

<sup>11</sup> L'UE définit ce seuil minimal pour chaque État membre au niveau où, selon elle, l'exploitation atteint une dimension économique qui permet à l'exploitant d'y exercer une activité à temps plein et d'atteindre un niveau de revenu lui permettant de nourrir toute sa famille. Cf. [http://ec.europa.eu/agriculture/rica/methodology1\\_fr.cfm#dotfoo](http://ec.europa.eu/agriculture/rica/methodology1_fr.cfm#dotfoo), situation 02/2015

<sup>12</sup> Selon le Règlement (CE) no 1242/2008 du 8 décembre 2008 portant établissement d'une typologie communautaire des exploitations agricoles.

<sup>13</sup> Le présent calcul du coût de la production laitière a été réalisé sur base des données RICA fadn\_2014-11-07/YEAR\_A24\_A1\_ES6\_TF8/SO/YEAR\_A24\_A1\_ES6\_TF8.csv.

RICA qui représente la moyenne des exploitations laitières de toutes les classes économiques confondues.<sup>14</sup>

**Tableau 4: Les classes de dimension économique du RICA**

<b>Exploitations laitières spécialisées</b>			
Classe de dimension économique	Désignation	Production standard en euros	Taille de l'exploitation en UDE
4	Moyenne supérieure	50 000 - <100 000	16 - < 40 UDE
5	Grande	100.000 - < 500.000	40- < 100 UDE
6	Très grande	>= 500 000 EUR	>= 100 UDE

<sup>14</sup> Alternativement, le calcul aurait pu être établi uniquement pour la classe de dimension économique no 5. Néanmoins, cette démarche aurait exclu du calcul les exploitations plus petites (moyenne supérieure) ainsi que les très grandes exploitations laitières.

### 3 Résultats intermédiaires : les coûts de la production laitière de 2004 à 2012

Les tableaux suivants représentent de manière séparée les résultats du calcul des coûts de production en Flandre et en Wallonie. Y sont présentés :

- les coûts de production incorporables (déduction faite de la valeur viande bovine)
- le paramètre des revenus.

La somme de ces deux postes correspond au coût total de la production laitière en l'année 2012, en centimes par kilo. Les lignes suivantes du tableau représentent, pour chaque région :

- le coût total de la production laitière en centimes par kilo après déduction des aides (résultat final) et
- les charges supplétives pour les terres et le capital, représentées séparément du résultat final.

Tous les résultats représentent des valeurs nettes sans TVA.

**Tableau 5: Les coûts de production en Flandre**

<b>Flandre, moyenne de toutes les classes de dimension économique</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Vaches laitières (UGB – unités de gros bétail)	47	46	47	51	52	57	57	56	57
Rendement laitier (kg/an) <sup>15</sup>	6.245	6.454	6.484	7.262	7.009	7.159	7.301	7.477	7.468
Surface des terres agricoles (en ha)	36	38	38	39	40	44	44	45	45
	<b>Coûts de production du lait en ct/kg</b>								
Coûts incorporables	29,34	26,20	27,20	26,87	30,97	28,03	29,67	32,68	34,83
Recettes vente de bovins	6,32	6,20	6,34	4,89	5,42	6,39	6,47	6,21	7,21
Coûts incorporables (après déduction de la vente de bovins)	23,02	20,00	20,86	21,98	25,55	21,64	23,20	26,47	27,62
Paramètre des revenus									16,36
Coût total de production									43,99
Aides									4,16
<b>Coût de la production laitière moins les aides</b>									<b>39,83</b>
Paramètre du fermage (charges supplétives pour les terres)									0,58
Paramètre des intérêts (charges supplétives pour le capital)									0,24

<sup>15</sup> Rem. : dans le RICA, le rendement laitier est présenté comme équivalent lait, ce qui correspond à un kilogramme de lait avec une teneur en protéine de 33g et de 40g en m.g.

Les exploitations laitières recueillies dans l'échantillon du RICA pour la Région flamande (Tableau 5), ont, pour l'année 2012, un cheptel laitier moyen de 57 vaches, avec une surface agricole moyenne de 45 hectares (valeur arrondie).

En Flandre, les coûts de production du lait à effet de trésorerie (coûts de production incorporables) après déduction des recettes émanant de la vente de bovins, se situent entre 20,00 centimes (2005) et 27,62 centimes (2012) par kilo de lait.

En 2012, les recettes de la vente de bovins s'élevaient à 7,21 ct/kg de lait. Le montant du paramètre des revenus calculé pour la main-d'œuvre familiale indépendante non-salariée était de 16,36 ct/kg. Le coût total de la production laitière en Flandre en 2012 s'élevait, par conséquent, à 39,83 ct/kg, après déduction des aides (4,16 ct/kg).

Pour la Wallonie (Tableau 6), les exploitations laitières recensées dans l'échantillon du RICA pour l'année 2012 comptent en moyenne 62 vaches laitières, avec une surface agricole moyenne de 59 hectares. Avec 1280 kg de lait en moins par rapport à la Flandre en 2012, ces exploitations affichent un rendement laitier moyen sensiblement inférieur à celui de leur région voisine.

Les coûts de production incorporables des exploitations laitières en Wallonie se situent entre 20,25 ct/kg de lait (2005) et 28,80 ct/kg (2008), après déduction des recettes de la vente de bovins. La différence de coûts entre les exploitations laitières des deux régions retenues pour la Belgique est dès lors plutôt insignifiante (différence de 1,18 ct/kg de lait due à des recettes supérieures émanant de la vente de bovins en Flandre).

Le paramètre des revenus pour la main-d'œuvre familiale non-salariée s'élevait en 2012 à 17,75 ct/kg en Wallonie. Sur cette base, le coût total de la production laitière en 2012 s'élevait à 46,55 ct/kg. Après déduction des aides (5,12 ct/kg), les coûts de production du lait en Wallonie étaient de 41,43 ct/kg de lait.

#### Tableau 6 : Les coûts de production en Wallonie

*(voir page suivante)*

Tableau 6 : Les coûts de production en Wallonie

Wallonie, moyenne de toutes les classes de dimension économique	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Vaches laitières (UGB – unités de gros bétail)	50	49	51	53	55	59	59	62	62
Rendement laitier (kg/an)	5.460	5.607	5.316	5.441	5.598	6.013	6.294	6.399	6.188
Surface des terres agricoles (en ha)	51	52	53	56	56	60	58	59	59
	Coûts de production du lait en ct/kg								
Coûts incorporables	28,09	27,80	29,51	30,48	33,61	30,98	30,77	32,79	34,97
Recettes vente de bovins	6,84	7,55	8,63	7,23	6,06	6,21	5,42	5,27	6,17
Coûts incorporables (après déduction de la vente de bovins)	21,25	20,25	20,88	23,25	27,55	24,77	25,35	27,52	28,80
Paramètre des revenus									17,75
Coût total de production									46,55
Aides									5,12
<b>Coût de la production laitière moins les aides</b>									<b>41,43</b>
Paramètre du fermage (charges supplétives pour les terres)									0,66
Paramètre des intérêts (charges supplétives pour le capital)									0,26

## Répartition des aides

Le montant des aides octroyées aux exploitations laitières diffère de 0,96 ct/kg de lait d'une région à l'autre (cf. Tableaux 5 et 6). Cette différence est principalement due aux aides aux investissements et aux paiements compensatoires pour les régions défavorisées, tous deux plus importants en Région wallonne.

Tableau 6 : Répartition des aides

Répartition des aides en ct/kg						
	Aides à l'investissement	Aides production végétale	Aides production animale	Zones défavorisées	Facteurs externes	Prime par exploitation
Flandre	0,30	0,05	0,12	0,00	0,29	3,40
Wallonie	0,80	0,00	0,11	0,39	0,28	3,54

Les aides sont composées principalement de paiements directs découplés. Ceux-ci représentent 3,40 ct/kg de lait en Flandre et 3,54 ct/kg de lait en Wallonie. Parmi les autres aides octroyées aux exploitations laitières en Belgique, les plus importantes sont les aides aux investissements.

## 4 Actualisation des coûts de production du lait à l'année 2014

### 4.1 Méthode utilisée pour l'extrapolation des coûts de production

Les données comptables du RICA datent toutes de trois ans. Dans le cadre de la présente étude sur les coûts de production du lait, les calculs sont, dans un premier temps, réalisés sur base des données du RICA les plus récentes. Lors du premier calcul des coûts de production en Belgique, les données économiques disponibles au moment de la réalisation de l'étude dataient de l'année comptable 2012 (le calcul initial des coûts de production en Allemagne et en France se basait sur les données comptables de 2009, celui pour les Pays-Bas sur les données du RICA de 2010 ; pour l'Allemagne, le calcul des coûts de production est entre-temps actualisé chaque année sur base des nouvelles données disponibles).<sup>16</sup>

Pour actualiser les coûts au niveau le plus récent, il est donc nécessaire de recourir à une extrapolation. Dans la présente étude relative à la Belgique, le calcul des coûts a pu être réalisé pour l'année 2014.

L'extrapolation des coûts de la production laitière en Belgique repose sur le même procédé que celui qui avait été développé dans le cadre de l'étude initiale sur les coûts de production en Allemagne et qui avait été repris pour l'étude sur les coûts de production en France et aux Pays-Bas, avec quelques adaptations méthodologiques. Cette méthode d'extrapolation propre à l'étude a été développée de façon à pouvoir être appliqué à des études sur les coûts de production dans d'autres États membres de l'UE – tout en se basant sur des données spécifiques au pays en question.

Ladite méthode d'extrapolation repose sur deux étapes fondamentales :

- Dans un premier temps, sur base des données nationales d'exploitations pilotes, tous les coûts incorporables de la production laitière de l'année la plus récente du RICA (actuellement l'année 2013 pour la Belgique) sont extrapolés au niveau le plus récent (actuellement l'année 2014) – cf. Aperçu général 1.
- Ces données correspondent pour l'essentiel aux données comptables du RICA de l'Union européenne et elles sont d'ailleurs recensées dans le RICA. Cependant, elles sont disponibles pour des années plus récentes au niveau national. En Belgique, les données nationales des exploitations pilotes sont gérées par la « Direction de l'Analyse économique agricole » pour la Wallonie et, pour la Région flamande, par l'« Administratie Landbouw en Visserij, Afdeling Monitoring en studies ».
- D'un point de vue de la méthode de calcul, cette première étape consistait à actualiser les différentes postes de coûts pour la Belgique. À cet effet, le taux d'augmentation des coûts entre 2012 et 2013 a été déterminé sur base des données relatives aux exploitations pilotes de Wallonie. Ensuite, ces taux d'augmentation ont été utilisés pour

---

<sup>16</sup> Cf. Jürgens, Poppinga Wohlgemuth (2013) et Jürgens, Poppinga, Wohlgemuth (2014a) ainsi que [www.milch-marker-index.de](http://www.milch-marker-index.de).

actualiser les données du RICA européen (nous n'avons pas pu avoir accès aux données pour la Flandre).

- Cela a permis une estimation, pour l'année 2013, des coûts d'achat des aliments, des semences, des engrais, des produits phytosanitaires ainsi que des coûts d'entretien des bâtiments et des machines, de l'énergie, des salaires, des amortissements, du fermage, des intérêts et des impôts et, du côté des revenus, une estimation des recettes émanant de la vente de bovins.
- L'extrapolation des coûts à l'année 2014 est ensuite effectuée seule pour l'achat des aliments, les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, l'énergie, l'entretien des bâtiments et des machines ainsi que, du côté des revenus, pour les recettes émanant de la vente de bovins. À cet effet, un procédé analogique développé pour les études sur les coûts de production a été appliqué.

Pour pronostiquer l'augmentation des coûts, ce procédé analogique utilise :

- les valeurs moyennes pour ces postes de coût enregistrées dans le RICA de 2004 à 2012,
- les coûts estimés sur base des données sur les exploitations pilotes en Wallonie pour l'année 2013 (voir plus haut),
- et les indices actuels des prix d'achat des moyens de production agricole et de la production en Belgique, tels que publiés par Eurostat.

Le procédé analogique part du principe que les chefs d'exploitation réagissent à des variations du prix des moyens de production de façon semblable (« analogue ») que durant les campagnes laitières précédentes. Les réactions des producteurs aux variations des prix au cours des années précédentes sont enregistrées dans le RICA. L'avantage de ce procédé analogique est qu'il permet de refléter la manière dont réagissent les exploitants agricoles aux évolutions des prix lors de l'achat de moyens de production et ne consiste pas simplement à additionner ou soustraire aux coûts le taux correspondant à l'évolution des prix.

Voici un exemple concret de ce calcul : selon les indices des prix d'achat des moyens de production agricole, les prix d'achat des aliments pour bovins (aliments composés pour bovins) a diminué d'environ 3 % entre 2012 et 2014. On choisit alors comme année analogique l'année entre 2004 et 2012<sup>17</sup> qui présente les variations de prix les plus semblables quant à l'achat d'aliments (ici aussi déterminé sur base des indices des prix). Si l'année analogique était 2007, dans une prochaine étape de calcul il s'agirait de déterminer, sur base des données du RICA, quelle était le taux d'augmentation (ou de diminution) des coûts – c.à.d. la variation dans les dépenses des exploitations pour le moyen de production concerné – pour les exploitations agricoles entre 2006 et 2007, suite à la fluctuation des prix constatée.

L'augmentation des coûts calculée pour l'année analogique est alors utilisée pour estimer l'évolution des coûts entre 2012 et 2014.

<sup>17</sup> Dans les études réalisées jusqu'à ce jour nous devons, lors de la définition de l'année analogique, nous baser sur des périodes relativement courtes de 4 à 6 ans. Étant donné que nous prévoyons de poursuivre les études dans les années à venir, les intervalles seront prolongés et la « qualité » de l'année analogique améliorée.

Les indices de prix (2010 = 100) pour les moyens de production agricole et les prix à la production présentés dans le Tableau 8 ont été utilisés pour extrapoler les coûts de production en Belgique :

**Tableau 7 : Indices de prix utilisés<sup>18</sup>, valeurs arrondies (situation mai 2014, Eurostat 2014)**

Année	Vente de bovins	Semences et plants	Engrais	Produits phytosanitaires	Aliments composés bovins	Entretien machines et matériel	Énergie
2004	82,7	79,7	64,8	87	98,2	83	59,7
2005	88,8	79,7	66,5	89,4	107,9	82,7	73,8
2006	103,4	79,7	69,9	90,2	110,2	86,4	80,8
2007	101,8	93	82,3	91,9	110,1	88,9	83,8
2008	100,9	95	155	94,3	121,2	92,3	106
2009	100,6	99,6	98,8	94,7	97,5	94,9	83,8
<b>Base 2010</b>	100	100	100	100	100	100	100
2011	109	101,2	121,8	101	117,1	103,6	121,4
2012	118,4	102,4	121,4	103,4	127,6	105,9	131,3
2013	121,9	103,9	112	106,7	135,2	107,2	124,1
2014	115,8	105,7	109,1	108,6	124,3	108,9	114,7

Dans le procédé analogique, des résultats d'extrapolation très discutables (« valeurs statistiques aberrantes ») sont détectés et remplacés par voie de calcul. À cet effet, une valeur limite est définie, correspondant au taux de variation annuel le plus élevé, voire le plus bas de chaque poste de coûts. Si la valeur déterminée par le procédé analogique pour un poste de coûts est supérieure à cette valeur limite, les coûts sont calculés sur base du taux de variation annuel maximal/minimal enregistré dans les données du RICA européen pour le poste de coûts concerné.

- Pour le calcul et l'extrapolation des résultats finaux pour la Belgique, les coûts de production extrapolés sont pondérés en fonction des volumes de lait produits dans la Région flamande et dans la Région wallonne et ensuite présentés globalement comme résultat final pour la Belgique.<sup>19</sup>
- Pour des raisons statistiques, le paramètre des revenus (coût de la main-d'œuvre), les aides et les charges supplétives pour les terres et le capital ne sont pas extrapolés. Pour ces postes, les valeurs calculées pour l'année 2012 sont utilisées pour l'année 2014.

<sup>18</sup> Source : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/agriculture/data/database>. Jusqu'au 01/2015, les indices des prix d'Eurostat étaient uniquement disponibles en tant que valeurs extrapolées provisoires pour l'année 2014. Ces valeurs provisoires ont été utilisées dans le présent calcul. Pour les aliments composés pour bovins, c'est la valeur moyenne des indices des trois premiers trimestres de 2014 qui a servi de base pour les calculs.

<sup>19</sup> Lors du calcul des coûts en Allemagne, les résultats finaux ont été présentés de manière différenciée selon trois régions (Nord, Sud, Est) ; pour la France, selon les régions laitières (cf. Jürgens, Poppinga, Wohlgemuth 2014a). Pour les Pays-Bas, une présentation séparée par régions n'était cependant pas possible, étant donné que dans le RICA les données sont enregistrées comme une seule région.

## 4.2 Résultats finaux – coûts de production du lait en Belgique en 2014

Le calcul du coût de la production laitière pour l'année 2014 sur base des postes de coûts extrapolés a été réalisé suivant le même schéma de calcul que celui qui avait servi pour le calcul des coûts de production jusqu'à l'année 2012 (cf. Aperçu général 1).

Les résultats finaux pour la Belgique ont été calculés sur base des coûts moyens de l'année 2014 estimés pour la Wallonie et la Flandre. Ceux-ci ont été pondérés en fonction des volumes de lait produits dans chaque région en 2012 (sur base du nombre d'exploitations de chaque région dans l'échantillon et leurs volumes de production respectifs, cf. Tableau 9 – voir le résultat final dans le Tableau 10). Un écart considérable peut être constaté entre les deux régions quant nombre d'exploitations et aux volumes de lait produits (la Flandre comptant plus d'exploitations et représentant une quantité de lait supérieure par rapport à la Wallonie).

**Tableau 8 : Nombre d'exploitations recensées et volumes de lait en Flandre et en Wallonie en 2014**

Région	Vaches laitières (2012)	Rendement laitier	Exploitations recensées	Volume de lait dans la région (t)
Flandre	57	7.468	3.310	1.420.872.646
Wallonie	62	6.188	2.060	796.235.776

**Tableau 9 : Coûts de production du lait en Belgique en 2014 (résultat final)**

Région	Coûts incorporables (après déduction des recettes de la vente de bovins)	Paramètre des revenus	Total des coûts de production	Aides (déduites)	Coûts de production
	en ct/kg				
Flandre	33,97	16,36	50,33	4,16	46,17
Wallonie	32,96	17,75	50,71	5,12	45,59
<b>Belgique</b>	<b>33,61</b>	<b>16,86</b>	<b>50,47</b>	<b>4,51</b>	<b>45,96</b>

Les résultats finaux pour la Belgique affichent un coût moyen de production du lait de 45,96 ct/kg. Ce coût se compose des coûts de production proprement dits (coûts incorporables à effet de trésorerie, après déduction des recettes de la vente de bovins), qui s'élèvent à 33,61 ct/kg de lait, ainsi que d'un paramètre des revenus d'une valeur pondérée de 16,86 ct/kg. Le résultat final est obtenu en déduisant les aides (4,51 ct/kg de lait) du coût total (cf. Tableau 10).

Ce résultat final ne tient pas compte des charges supplémentaires pour les terres et le capital qui représentent au total 0,86 ct/kg de lait (cf. Tableau 11).

**Tableau 10 : Charges supplémentives 2014 en Belgique (moyenne pondérée)**

Charges supplémentives en ct/kg pour		
	les terres (paramètre du fermage)	le capital (paramètre des intérêts)
Flandre	0,58	0,24
Wallonie	0,66	0,26
Belgique	0,61	0,25

## 5 Résumé

Ce rapport établit les coûts de la production laitière en Belgique pour les années de 2004 à 2012. Les coûts sont calculés sur base des données officielles et représentatives du Réseau d'information comptable agricole (RICA) de l'UE et extrapolés pour l'année 2014 sur base des indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Eurostat) et des données nationales d'exploitations pilotes.

La base de données du RICA est la seule source représentative d'informations sur la situation économique des exploitations agricoles à être harmonisée, c.à.d. que les principes comptables sont les mêmes pour tous les États membres de l'UE et reposent sur des dispositions juridiques communes.

Les États membres et la Commission européenne ont eux-mêmes recours aux données du RICA pour les analyses des revenus agricoles et elles servent aussi de base aux décisions politiques. L'échantillon du RICA étant représentatif pour les exploitations agricoles professionnelles, celui-ci constitue la source de données qui, en comparaison à d'autres sources, reflète au mieux la situation économique réelle du secteur agricole.

Une des raisons pour lesquelles ces données ont été choisies comme base pour la présente étude est le fait qu'elles soient comparables au niveau international – ce qui représente un avantage considérable. La présente analyse des coûts de production du lait en Belgique est déjà la quatrième partie de l'étude « Calcul des coûts de la production laitière se basant sur la banque de données du réseau d'information comptable agricole de l'UE (RICA) ».

Les trois premières parties de l'étude s'étaient penchées sur les coûts de la production laitière en Allemagne (de 2002 au troisième trimestre de 2012), en France (de 2002 à 2013) et aux Pays-Bas (de 2004 à 2013). Au cours des deux dernières années, la base méthodologique de ces études et leurs résultats pour l'Allemagne, la France et les Pays-Bas ont été discutés avec la Commission européenne. En outre, à l'avenir une mise à jour trimestrielle ou semestrielle des données est prévue pour les études relatives à la situation en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et dans d'autres pays.

Pour l'Allemagne, le calcul des coûts fait déjà l'objet de mises à jour régulières depuis deux ans. L'évolution des coûts qui en résulte est publiée sous forme d'un indice, l'indice laitier MMI. De

plus, un rapport est établi entre l'évolution des coûts de production et la variation du prix du lait payé aux producteurs (rapport prix-coûts). Les résultats de ces analyses sont désormais publiés dans une large gamme de revues agricoles et servent d'instrument aux organisations de producteurs lors des négociations sur le prix.

Dans le cadre de la présente étude, une méthode de calcul a été développée qui permet de calculer les coûts de la production laitière de la même façon dans tous les États membres de l'UE. Cette méthode de calcul est basée sur le schéma d'évaluation développé par l'UE pour l'« EU Dairy Farms Report ».

Contrairement à la méthode de l'UE, le présent calcul se rapporte uniquement aux exploitations laitières professionnelles spécialisées, pour lesquelles au moins deux tiers des recettes des ventes émanent de la vente de lait. Au fur et à mesure qu'augmente la variété des exploitations, les sources potentielles d'erreurs lors de l'allocation des coûts à la production laitière augmentent également. Les résultats obtenus quant aux coûts de production du lait en Belgique se réfèrent, par conséquent, uniquement aux exploitations laitières spécialisées d'une certaine taille.

Pour calculer le coût de la main-d'œuvre des producteurs laitiers indépendants, c.à.d. du chef d'exploitation et des membres de sa famille, un paramètre des revenus a été développé dans le cadre de la présente étude. Celui-ci est basé principalement sur des conventions collectives, afin d'éviter de recourir, comme de coutume, à des estimations globales de la charge de travail des aidants agricoles familiaux non-salariés. Pour la Belgique, ce sont les salaires minimums de la Commission paritaire de l'agriculture qui ont servi de référence pour le calcul du paramètre des revenus, tout en tenant compte de l'indexation automatique des salaires.

Tous les paiements directs dont ont bénéficié les exploitations sont considérés comme une participation aux coûts. De même, les charges supplétives sont présentées séparément. Cela signifie que les résultats finaux se rapportent uniquement aux coûts de production à effet de trésorerie.

Les coûts actuels de la production laitière en Belgique, après déduction des aides, s'élèvent pour l'année 2014 à 45,59 centimes par kilo de lait. La même année, le prix du lait moyen en Belgique était de 36 centimes par kilo de lait.<sup>20</sup> Ceci correspond à une sous-couverture des coûts de 21 pour cent rien qu'en 2014. Comme dans d'autres pays, le montant des aides octroyées aux exploitations laitières belges, soit 4,51 ct/kg, n'est donc pas suffisant pour assurer aux exploitations agricoles un soutien réel à leur revenu annuel de base.

---

<sup>20</sup> Source : EU-Milk Market Observatory. EU-Prices of Cow's Raw Milk, publication 23.02.2015, prices of raw milk at real fat and protein content paid to milk producers.

## 6 Index des tableaux

Tableau 1: Schéma de calcul pour le paramètre des revenus en Belgique .....	8
Tableau 2: Structures des exploitations laitières recensées en Flandre .....	10
Tableau 3: Structures des exploitations laitières recensées en Wallonie.....	10
Tableau 4: Les classes de dimension économique du RICA.....	13
Tableau 5: Les coûts de production en Flandre.....	14
Tableau 6 : Les coûts de production en Wallonie.....	16
Tableau 7 : Répartition des aides.....	16
Tableau 8 : Indices de prix utilisés, valeurs arrondies (situation mai 2014, Eurostat 2014)...	19
Tableau 9 : Nombre d'exploitations et volumes de lait en Flandre et en Wallonie, 2014.....	20
Tableau 10 : Coûts de production du lait en Belgique en 2014 (résultat final).....	20
Tableau 11 : Charges supplétives 2014 en Belgique (moyenne pondérée) .....	21

## 7 Bibliographie et sources

- Commission européenne (2006): Costs Of Production For Milk In The European Union. Bruxelles.
- Commission européenne (2007): définition des variables dans les résultats standard du RICA du comité communautaire du RICA de l'année 2007, document RI/CC 882 rev. 8.1. Bruxelles.
- Commission européenne (2010): Réseau d'information comptable agricole (RICA). Guide méthodologique. Bruxelles.
- Commission européenne (2012) Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, ici Missoc, système d'information mutuelle sur la protection sociale, Bruxelles.
- Commission européenne (2014): EU Dairy Farms Report 2013. Bruxelles.
- Commission européenne (2013) statistiques agricoles. RICA, situation fadn\_2014-11-07/YEAR\_A24\_A1\_ES6\_TF8/SO/YEAR\_A24\_A1\_ES6\_TF8.csv, Bruxelles.
- Eurostat (2014): Indices des prix d'achat des moyens de production agricole, input, situation 01/2015.
- Eurostat (2014): Indices des prix des produits agricoles, output, situation 01/2015.
- Jürgens, Karin; Poppinga, Onno; Wohlgemuth, Michael (2013) Combien coûte la production de lait ? - Calcul des coûts de la production laitière en Allemagne de 2002 à 2012, Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft (Hg.), Gleichen.
- Jürgens, Karin; Poppinga, Onno; Wohlgemuth, Michael (2014) Was kostet die Erzeugung von Milch?! (Combien coûte la production de lait ?) – rapport non publié sur la mise à jour des coûts de la production laitière en Allemagne à l'année 2013, base de données RICA 2010, Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft (Hg.), Gleichen.
- Jürgens, Karin; Poppinga, Onno; Wohlgemuth, Michael (2014a) Combien coûte la production de lait ? – 2e partie : Les coûts de la production laitière en France, Édition 1 : de 2002 à 2013. Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft (Hg.), Gleichen.
- Jürgens, Karin; Poppinga, Onno; Wohlgemuth, Michael (2014b) Was kostet die Erzeugung von Milch?! Teil 3, Ausgabe 1, Berechnung der Milcherzeugungskosten in Niederlande 2004 bis 2013. Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft (Hg.), Gleichen (étude sur les coûts de production aux Pays-Bas)